



Attitude incomprehensible de mon employeur

Par **julie**, le **07/01/2009** à **15:46**

Bonjour toute le monde. Je ne sait plu' quoi faire, aidez moi svp. Voici mon probleme: j ai un Cdi de 35h, je travail pour une société nettoilage. Suite a plusieurs conflits faute de manque de fiche de paie, mon employeur ne me donne plu' de missions depuis novembre 2007. La question est si je peut me faire embouché par un autre employeur, vue que mon present employeur refuse de me licentier et que je veux pas non plu' demissionner. Je vous remercie auparavant de vos reponse

Par **domi**, le **07/01/2009** à **15:56**

Bonjour Julie , malheureusement , tant que vous serez liée à votre employeur , vous ne pourrez pas travailler ailleurs ! Domi

Par **julie**, le **07/01/2009** à **16:12**

faute d argent pour l avocat, j ai fait une demande pour aide juridique. Je vais avoir donc la reponse dans qqe mois. J etait a l inspection du travail, on ma conseillé un avocat. J etait au Prud homme et on ma dis que sa sera une longue procedure, alors, je serait contrainte a demissionner pour pouvoir travailler paier mes facture et mon loyer, je trouve ca vraiment injust. C est don tout a fait normale que les employeurs profite. Moi une je suis au bout de mes forces.

Par **domi**, le **07/01/2009** à **16:13**

Je vous comprends mais si vous voulez retravailler rapidement , il faut quitter cet employeur!
bon courage Domi

Par **julie**, le **07/01/2009** à **16:19**

ok,je vous remercie pour vos reponses.Bonne journee